

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT TROIS AVRIL DEUX MILLE QUINZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - CLAMOUSE A. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme AURIAC A. - M. CARABASSE P. - Mme FABRY V.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. SCIALOM procuration à M. MARTIN-LAVAL. - Mme FAVRE-MERCURET procuration à M. MERLIN. - M. ATLAN procuration à Mme FABRY.

ABSENTS : M. DELON - Mme ESCRIG - Mme SALOMON - M. VERNAY

Madame A. VESSIOT a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : SIGNATURE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2015-2018 DE LA VILLE SAINT JEAN DE VEDAS

Madame le Maire rappelle que la Ville de Saint Jean de Védas a adopté, en 2012, un Projet Educatif Local (PEL) pour la période allant de Janvier 2013 à Décembre 2017. Les travaux préalables ont permis de s'accorder sur l'existence d'un « parcours éducatif » sur le territoire pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans, d'organiser la complémentarité entre les différents acteurs de l'éducation, de la culture et du social, et de poser les bases d'une politique de promotion de la santé pour l'ensemble des habitants.

La mise en place, en septembre dernier, d'un « schéma des temps de l'enfant » en lien avec la réforme des rythmes a eu un certain impact sur la conduite du PEL. Un nouvel outil appelé « Projet Educatif de Territoire » (PEDT) a été pensé de façon conjointe par le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales dans le but de préciser, au niveau local, l'organisation et la continuité des temps scolaires, péri et extrascolaires.

Un PEDT a donc été défini pour le territoire de Saint Jean de Védas. Il s'appuie sur la base des travaux initiaux du PEL et des évolutions liées au nouveau schéma. Compte tenu des passerelles existant entre les structures éducatives de la Ville et des rapports entretenus avec le Collège Louis Germain, l'outil intègre le travail en direction des préadolescents. Le PEDT de la Ville de Saint Jean de Védas concerne donc les publics 3-15 ans. Il s'intègre pleinement dans le dispositif éducatif local en tant que complément du Projet Educatif Local 2013-2017.

Madame le Maire propose de fusionner les Comités de Pilotage PEL et PEDT devant se réunir de façon annuelle en une seule et même instance. Cette dernière mesurera l'avancée du projet et proposera les réajustements nécessaires. Il réunira les différents acteurs éducatifs concernés.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	Unanimité
Contre	/
Abstention	/

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **VALIDE** le principe d'un Projet Educatif de Territoire pour la période allant de Septembre 2015 à Juillet 2017 ;
- **APPROUVE** l'organisation proposée et les articulations mises en place pour la période concernée ;
- **APPROUVE** l'idée de mise en place d'un Comité de Pilotage du PEL/PEDT unique se réunissant de façon annuelle ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le document contractuel PEDT en vue de sa transmission aux partenaires concernés.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

